Indemnisation des préjudices liés au Mediator : Les victimes vont-elles être deux fois victimes ?

Les victimes les plus graves quand à elles n'ont toujours pas de solution. Y aurait-il une opposition parmi les autorités publiques, chez le ministre chargée de la Santé, à Bercy, ou chez le Premier Ministre, à la création d'un f onds d'indemnisation … pourtant la seule voie qui éviterait à ces victimes de longues années d'attente pour obtenir une juste indemnisation devant les juridictions ? Pour l'Etat n'y aurait-il aucune responsabilité, contrairement à ce que révèle le rapport de l'IGAS, qui justifie que lui aussi de son côté mette la solidarité nationale à contribution ?

Enfin, plus ou moins atteintes, les victimes sont toutes livrées à l'affairisme de certains avocats. Il suffit de saisir le mot Mediator sur un moteur de recherche sur l'Internet pour voir apparaître au premier rang le nom d'un cabinet d'avocats : là où il aurait été plutôt heureux de trouver les coordonnées d'un pôle public chargé d'aider les victimes ! Certains se satisfont de la proposition de création d'un fonds privé par Servier, espérant au passage une petite commission.

C'est pourquoi le CISS et l'AFD, lasses d'attendre une clarification publique, proposeront demain à l'occasion de leur audition par la Mission parlementaire d'enquête sur le Médiator la création d'un fonds chargé d'indemniser toutes les victimes du benfluorex.

Cette proposition prévoit la contribution volontaire du laboratoire Servier ainsi que la contribution de l'Etat.

L'année 2011, consacrée « Année des patients et de leurs droits », ne peut pas comporter de trahison à l'égard des droits fondamentaux des victimes dans une catastrophe sanitaire qui engage d'ores et déjà l'Etat et les laboratoires Servier qui ont, de fait, dans de nombreuses, déclarations reconnu leurs responsabilités.

Téléchargez la proposition de création d'un fonds d'indemnisation des personnes exposées au benfluorex en bas de page

Contacts presse :

- CISS : Marc Paris : 01.40.56.94.42 / 06 18 13 66 95
- AFD : Christiane VEINIERE : 01 40 09 68 57